

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

Séance du 13 NOVEMBRE 2019

Présents : M. MISSAIRE Thierry, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : BURTON Vincent, STRAUVEN André, LECOMTE Guy et
GELAESEN Rose-Marie, Echevins ;
Mmes & Mrs. : PIRARD Yvonne -Présidente du CPAS-, ANDRIES Nicolas,
BLAVIER Géraldine, AUGERAUX Sidonie, BONNECHERE Bernard,
de NEUVILLE Jérôme, ~~DEVRESSE~~—Christianne, LHOEST Luc,
MILISEN Lucien, PENDEVILLE Hélène, SCIORRE Fabrice et
VANHERLE Séverine, Conseillers ;
M. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Objet : CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 170 § 4 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les
articles L1122-30, L1331-3, L3131-1§1^{er} 30 et L3122-2,7 ;

Vu le code des impôts sur les revenus 1992, notamment les articles 249 à 256 et
464,1° ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000
(M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de
l'autonomie locale, notamment l'article 9.1 de la Charte ;

Vu les recommandations émises par la circulaire de 17.05.2019 relative à
l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à
l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la
Communauté germanophone, pour l'année 2020 ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Considérant qu'en application de l'article L1124-40 §1, 3° du CDLD, l'avis du
Receveur régional a été demandé ;

Que celui-ci a accusé réception du projet de règlement ainsi que du dossier y
afférent en date du 04.11.2019 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du et joint en annexe ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

Par ces motifs ;

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

Séance du 13 NOVEMBRE 2019

Présents : M. MISSAIRE Thierry, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : BURTON Vincent, STRAUVEN André, LECOMTE Guy et
GELAESEN Rose-Marie, Echevins ;
Mmes & Mrs. : PIRARD Yvonne -Présidente du CPAS-, ANDRIES Nicolas,
BLAVIER Géraldine, AUGERAUX Sidonie, BONNECHERE Bernard,
de NEUVILLE Jérôme, ~~DEVRESSE~~ Christianne, LHOEST Luc,
MILISEN Lucien, PENDEVILLE Hélène, SCIORRE Fabrice et
VANHERLE Séverine, Conseillers ;
M. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Objet : CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER.

ARRETE :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2020, **2.500 centimes** additionnels communaux au précompte immobilier dû à l'Etat par les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la Commune. Ces centimes seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 2 : La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire.

PAR LE CONSEIL,

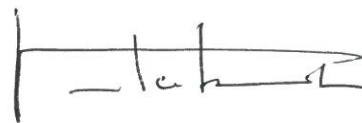
Le Secrétaire,
(s) Ch. VANDERBEMDEN.

Le Président,
(s) T. MISSAIRE.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Christian VANDERBEMDEN.



Thierry MISSAIRE.